



Département des ressources humaines

Décision n°2024-03

Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi d'ingénieur maîtrise d'œuvre ouvrages – eau et assainissement à la direction du cycle de l'eau

Réf. : 4.2.5

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-8,2°, sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'à la direction du cycle de l'eau, un emploi d'ingénieur maîtrise d'œuvre ouvrages – eau et assainissement, va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil de poste est le suivant :

- Assurer la conduite d'opérations complexes (projets concernant des canalisations maîtresses, projets de renouvellement, de dévoiement, de redimensionnement liés à des opérations d'aménagement stratégiques et /ou politiquement sensibles), notamment les projets en lien avec le développement des nouvelles lignes de transport (dont la L8) ;
- Définir le programme des opérations, en fonction des besoins et des diagnostics établis ;
- Être garant(e) de la coordination des opérations et de la planification des travaux, du respect des délais ;
- Assurer un reporting régulier auprès des parties prenantes ;
- Assurer la commande des prestations nécessaires à la réalisation des études de maîtrise d'œuvre (levés topographiques, analyse amiante et HAP, ITV, sondages géologiques, investigations complémentaires, contrôleur technique, CSPS, ...) ;
- Gérer les problématiques liées au foncier et aux autres contraintes extérieures (aménagements, circulation, PLUm, ...) ;

- Assurer le suivi des différentes missions d'études, puis de travaux en lien avec le maître d'oeuvre (rédaction des ordres de service, suivi et respect des délais, validation technique et financière, réception, ...) ;
- Assurer, en lien avec le service Marchés et la Maîtrise d'oeuvre, la consultation des entreprises pour la réalisation des travaux, en lien avec le maître d'oeuvre (interne/externe) ;
- Assurer le suivi de l'exécution des marchés ;
- Assurer le suivi administratif des opérations (dossiers loi sur l'eau, rédaction des projets de délibération, engagement de constitution de servitude, ...) ;
- Assurer le suivi financier et budgétaire des opérations ;
- Assurer la communication auprès des aménageurs, des communes et pôles de proximité, des riverains, et plus généralement des tiers concernés par les opérations ;
- Apporter une aide aux conducteurs d'opérations du service sur certains dossiers, notamment les projets en lien avec le développement des nouvelles lignes de transport, le feeder eau potable Sécurisation Sud Ouest ;
- Co-piloter le volet technique des études, organiser et animer les points d'avancement
- Solliciter les parties prenantes et les différents services pour la collecte des données d'entrée, des éléments nécessaires aux études réseaux ;
- Assurer un reporting régulier auprès des parties prenantes ;
- Superviser et valider, en lien avec le service Marchés et la Maîtrise d'oeuvre, la consultation des entreprises pour la réalisation des travaux ;
- Être garant(e) de la coordination des opérations et de la planification des travaux, du respect des délais ;
- Appliquer de la démarche QSE et pratique de l'amélioration continue (politique QSE, approche processus, suivi des indicateurs, etc.) ;
- Appliquer des consignes sécurité et environnement dans les marchés et les opérations.

Décide,

Article 1 : L'emploi d'ingénieur maîtrise d'oeuvre ouvrages – eau et assainissement à la direction du cycle de l'eau est ouvert au recrutement contractuel,

Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des ingénieurs territoriaux, à savoir au minimum indice brut 449 et au maximum indice brut 826, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2024,

Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

mis en ligne le :

29 JAN. 2024

Fait à Nantes, le 28 Janvier 2024

Pour la Présidente
La vice-présidente déléguée

Aicha BASSAL